

DIRECTION DE LA CULTURE
EB/CG

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MAI 2009

DELIBERATION

OBJET : Atelier d'arts plastiques – tarifs année scolaire 2009-2010

Rapporteur : Josick ALLOT

69 participants ont fréquenté chaque semaine l'atelier d'arts plastiques durant l'année scolaire 2008-2009 pour deux heures de cours durant lesquels différents apprentissages sont dispensés.

Il est proposé de maintenir les tarifs 2008-2009 sans augmentation.

Les tarifs suivants seront donc appliqués :

tarifs 2009-2010			
Enfants		Adultes	
B	88,25 €	B	105,15 €
CD	125,60 €	CD	149,65 €
E	174,35 €	E	208,15 €
F	215,05 €	F	250,35 €
G	254,70 €	G	291,40 €
H	294,35 €	H	334,15 €
I (ext)	300,25 €	I (ext)	340,85 €

➤ Observations :

- Réductions de 20% pour le deuxième enfant, 30% pour le troisième enfant et 40% pour le 4ème enfant.
- Le tarif adulte est applicable aux élèves ayant 18 ans et plus au 1^{er} septembre de l'année considérée. Pour les étudiants et demandeurs d'emploi cette limite est portée à 25 ans.
- Les sommes sont exigibles à l'inscription mais les familles sont autorisées à régler trimestriellement les droits d'inscription.
- Deux participations d'essai au cours de l'atelier sont proposées aux nouveaux inscrits, à l'issue de cette période l'inscription aux cours est validée pour l'année et la redevance est due. En cas de motif grave justifiant l'abandon une demande d'exonération écrite pourra être examinée.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales» et «finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier», après en avoir délibéré, et à l'unanimité

➤ APPROUVE les tarifs ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire

Loïc LE MEUR